

lité et le niveau de la Chambre des communes seraient nettement améliorés.

Si nous suivions un tel programme, il ne serait plus possible pour un homme riche, qui peut se payer des services de relations publiques, du temps à la télévision, et d'autres moyens de publicité onéreux qui existent à l'heure actuelle, d'acheter, si l'on peut dire, sa place au Parlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous allez avoir des problèmes, George.

L'hon. M. Hees: Cette observation m'intéresse énormément, monsieur l'Orateur. Si le député qui l'a faite veut bien avoir l'obligeance de revoir les huit élections auxquelles j'ai participé, il s'apercevra que j'étais l'un des partisans les plus enthousiastes du porte à porte. La raison pour laquelle j'ai pu garder ma place ici, c'est que je crois en une campagne publicitaire personnelle, et c'est pourquoi j'en parle avec tant d'enthousiasme.

Il y a un autre changement que j'aimerais voir apporter aux procédés électoraux en usage dans notre pays, changement qui permettrait non seulement de réduire les dépenses électorales mais également d'améliorer grandement la qualité des démarches que les divers candidats font auprès de leurs éventuels électeurs. Je propose que nous réduisions la durée de la période électorale de huit à quatre semaines. Ces huit semaines étaient nécessaires à l'époque où le transport par chemin de fer était le seul moyen de se déplacer d'un bout à l'autre du pays, et où il n'y avait ni avion à réaction, ni télévision. En ce temps-là, les chefs de partis mettaient huit semaines pour traverser le pays d'un bout à l'autre et discuter avec le public des questions du jour. Aujourd'hui, comme nous le savons bien, grâce aux avions à réaction et à la télévision, tous ces problèmes peuvent être débattus en quatre semaines tout au plus. Nous autres, qui avons participé à des élections, et le public qui nous a écoutés savons bien qu'après quatre semaines il ne reste plus rien de nouveau à dire et que la campagne électorale s'affadit, languit et sombre dans l'ennui, bien qu'elle coûte extrêmement cher.

• (1630)

Je crois donc qu'il serait très avantageux aussi bien pour le gouvernement que pour le pays de dresser une liste permanente d'électeurs comme le font la Grande-Bretagne et plusieurs autres pays. Bien que cette mesure puisse exiger quelques dépenses, elle réduirait néanmoins l'ensemble des frais électoraux engagés par les partis et les candidats. Après tout, c'est là l'objet de la mesure. Elle vise à réduire le coût d'une campagne électorale et à faciliter autant que possible aux jeunes des deux sexes qui ont des talents, mais dont les moyens financiers sont limités, de briguer les suffrages avec toutes les chances de succès.

Je demande instamment au gouvernement de tenir compte de ce que je viens de dire. Il ne lui en coûtera rien ni aux contribuables, à part les dépenses concernant la liste permanente d'électeurs, et chacun conviendra, à mon avis, que ces frais supplémentaires en valent la peine. De telles mesures sont simples et elles ont été mises avec succès à l'épreuve dans un pays bien plus avancé en matière électorale que nous, la Grande-Bretagne, ainsi

que beaucoup d'autres pays. Je suis persuadé qu'elles se révéleront aussi efficaces au Canada.

J'exhorte donc le gouvernement à accepter ces propositions dans l'esprit qui les anime et à les adopter. Si elles l'étaient, l'efficacité de cette assemblée en serait considérablement accrue puisqu'il serait possible d'élire un choix de candidats comprenant des jeunes hommes et femmes talentueux mais dépourvus de moyens financiers, qui contribueraient très utilement au gouvernement de notre pays.

[Français]

M. Yves Forest (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'ai eu le privilège de faire partie du comité spécial sur les dépenses électorales à titre de vice-président. Ce comité était présidé par notre distingué collègue de Peel-Sud (M. Chappell), qui a pris la parole tantôt et qui s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de tact, de compétence et d'efficacité.

Les séances ont été assez longues et souvent ardues, mais les membres du comité ont fait preuve de beaucoup de patience, de bonne volonté et de compréhension, malgré les divergences d'opinion qui étaient inévitables sur un sujet pour lequel nous prétendons tous à une certaine expertise.

Il faut mentionner que le comité a bénéficié des conseils d'un conseiller juridique qui a été, la plupart du temps, assisté du Directeur général des élections, dont nous admirons tous la compétence et le travail. Leurs conseils ont été d'une valeur incontestable pour les membres du comité.

Nous avons aussi étudié le rapport de nos prédécesseurs, qui ont fait des études beaucoup plus longues et complètes sur ce sujet, soit le rapport du comité spécial formé en 1964 par le gouvernement, sous la présidence de Me. Alphonse Barbeau—maintenant juge de la Cour supérieure du Québec—et composé d'experts reconnus des divers partis, et qui a présenté le résultat de ses recherches et de ses délibérations en 1966.

La création d'un tel comité faisait suite à une inquiétude publique sur la provenance des fonds électoraux, et aussi à un besoin de réforme pour endiguer la hausse constante des dépenses électorales, surtout depuis la nécessité de se servir des nouveaux moyens de communication qui sont très coûteux et très dispendieux.

Les rapports de ces comités et le projet de loi actuelle-ment à l'étude visent à améliorer le sort des partis et des candidats, à rehausser la confiance du public à l'égard de notre système de partis, tout en assurant la liberté individuelle de choisir non seulement l'homme, le parti et sa philosophie, mais aussi la façon dont on voudrait qu'il soit appuyé.

Malgré la croyance populaire, la carence pécuniaire est un aspect douloureux qui afflige l'existence politique des partis et des candidats. Leur mode de financement, depuis toujours, a provoqué des situations fort précaires. Le très peu d'importance qu'on accorde au financement de nos institutions politiques est inconcevable, compte tenu des énormes responsabilités que notre système confie aux partis et aux candidats, qui ont entre autres le devoir d'expliquer au peuple le sens et l'efficacité des lois, des décisions et des actes qui peuvent affecter leurs conditions de vie, et souvent même leur existence.